

CONSEIL PORTUAIRE de LANTON

Réunion du mercredi 23 octobre 2019

La réunion du Conseil Portuaire de Lanton s'est tenue le mercredi 23 octobre 2019 à 10 heures à l'hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PRESENTS	Jean TOUZEAU Gérard GLAENTZLIN Alain GOURVENNEC Yannick SAVARIAUD Bernard BELIN Ludovic ORTIZ	Marie LARRUE Éric COURBIN Vincent HEURTEVIN Guy LOUVEAU Maxime JOUANIN Bernard FRAICHE
ALITHES DANTICIDANTS		

AUTRES PARTICIPANTS

Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Julien SAQUEBOEUF SMPBA Marie-Christine SURAULT SMPBA Aurélie LECANU SIBA Matthieu CABAUSSEL PNMBA

Excusé(e)s:

Philippe SALVAGNAC DDPP CRC DDTT M. LAFON M. Jean-Jacques EROLES Monsieur Jean TOUZEAU remercie les membres pour leur présence et remercie également Mme Le Maire Marie LARRUE.

Il précise qu'il écoutera bien les participants sur leurs questionnements.

Il précise aussi que le SMPBA est dans la maitrise des dépenses concernant le personnel et les engagements de crédits. 96% engagé sur l'année 2019.

Madame Marie LARRUE précise qu'avec un recul de 2 ans (existence du SMPBA) le SMPBA est important pour l'intérêt général.

Monsieur Jean TOUZEAU indique que l'engagement est important sur les 14 ports (La Teste De Buch, Cassy etc.). En termes budgétaire le fonctionnement est bon. Un travail de décentralisation est mené et le Syndicat est en recherche d'équilibre. Il précise que c'est un bel outil.

Monsieur Cyril CLEMENT rajoute que c'est de l'investissement sans emprunt. Le bilan est que les redevances sont de pratiquement 100% et que tout est transparent.

Monsieur Jean TOUZEAU énumère les ordres du jour et laisse la parole à Monsieur Cyril CLEMENT.

Monsieur Cyril CLEMENT remercie les personnes présentes et commence ensuite la présentation des ordres du jour.

I. Le Syndicat Mixte des ports du Bassin d'Arcachon

Le 26 juillet dernier s'est déroulée l'inauguration des aménagements du port de Rocher, en présence de Mme Sophie Panonacle (Députée de Gironde), M. Jean-Luc Gleyze (Président du Conseil Départemental de Gironde), M. Jean Touzeau (Président du SMPBA), M. Jean-Jacques Eroles (Maire de La Teste de Buch) et des membres du Conseil Syndical du SMPBA. Ce fût également l'occasion pour le SMPBA de fêter ses deux ans d'existence.

Le Syndicat Mixte a produit 124 délibérations ainsi que les règlements de Police, de gestion et des bateaux patrimoniaux...

25 personnes travaillent pour la gestion portuaire, les investissements, la maintenance portuaire terrestre et maritime, la police portuaire et le fonctionnement du Syndicat Mixte.

Quelques chiffres:

Gestion de 14 ports et de 4500 usagers, 1,7M€ de redevances, 4,5M€ de budget annuel.

Un site Internet qui est déjà à plus de 100 000 vues.

Une 4éme lettre d'information « Et sur les ports » à venir, sur les travaux passés et en cours ainsi que la gestion portuaire effectués par les agents du SMPBA.

Une réunion bihebdomadaire a lieu avec le SIBA pour évoquer tous les dossiers liés aux dragages et balisages.

Un Conseil Consultatif qui se réunit avant chaque Conseil Syndical et qui comprend 23 usagers sur tous les ports qui assistent en totalité ou de manière partielle pour certains sujets (exemple les sanitaires de Fontainevieille...).

Les AOT disponibles sont en ligne avec une mise à jour tous les 1er du mois.

Les CTAOT sont réunis parallèlement aux commissions de cultures marines, le prochain à lieu le 6 novembre 2019.

La consultation sécurité des ports aura lieu avant les fêtes 2019/2020 (pas de besoin à Lanton).

Actualisation des listes d'attentes : concernant Lanton 526 inscrits le plus ancien date de 2003.

Le bornage des AOT a été effectué, il reste Le Vieux port.

La station de Fontainevieille a délivré depuis début 2019 1350L de GO et 21000L de SP95.

Lancement de la rédaction du schéma d'aménagement portuaire, débute par un état des lieux des cas les plus simples après les bornages (tout plaisance, tout ostréicole).

Création des zones de mouillage. Le dossier d'Arès sera transmis en septembre, Lanton et Andernos se feront quant à eux début 2020. Une étude et expérimentation des mouillages innovants est en cours et nécessaire car le dossier s'annonce sensible.

Les demandes de renouvellement d'AOT pour 2020 ont été lancées, pour une réponse demandée aux usagers le 15 décembre au plus tard.

II. Budget 2019 en cours

Une décision modificative a été votée au Conseil Syndical du 12 septembre, afin d'intégrer la dotation de l'agence de l'eau pour un montant de 240 k€ dans le cadre de la création d'une aire de carénage.

Pour les nouveaux projets, il faudra sans doute trouver de nouvelles ressources (Région, Etat...)

Les redevances 2018 sont recouvrées à hauteur de 98,76% (21897€), et celles de 2019 à hauteur de 75%.

Les tarifications 2019 sont terminées : résultat 1 729 048€.

Les redevances 2019 sont recouvrées à 85%.

Toutes les dotations 2019 ont été perçues du CD33 pour le fonctionnement et l'investissement.

Une enveloppe exceptionnelle de la convention avec le CD33 a été sollicitée (La Teste).

III. Tarification 2019 et 2020

2018 a été l'année ou les tarifs ont été homogénéisés pour les 14 ports.

La gestion portuaire et la comptabilité se sont dotés de nouveaux logiciels de travail. Le budget annuel des redevances est de 1.7M€.

Les ports de Lanton représentent 605 contrats hors passages, un tableau est présenté avec la répartition précise.

M. Cyril CLEMENT présente la physionomie de la tarification 2020 avec un principe et une arborescence maintenus ; simple, réglementaire et équitable.

Pas d'augmentation généralisée mais quelques aménagements seront proposés aux élus pour prendre en compte les coûts d'entretien maintenance, les volontés « identitaires » ... :

- Revalorisation de la réduction pour les bateaux patrimoniaux à tous les ports sur la partie domanialité à -35%).
- Passage de vieux port à Lanton en catégorie B car l'adduction d'eau a été refaite.
- Légère évolution du % sur CA des commerces (de 1.15% à 1.20%).
- Frais de prestation pour l'aire de carénage et de lavage équipées avec une durée maximum de 10 jours : Tarif préférentiel pros avec carte utilisation massive.
- Frais de procédure en contentieux sur les Contraventions de Grande Voirie.
- le stationnement des remorques sur des zones de parking matérialisées.

- Légère revalorisation du Plan d'eau en Catégorie A pour la digue ouest d'Andernos, mais toujours inférieure à 2017.
- Légère revalorisation des AOT avec cabanes pour couvrir les frais d'entretien et maintenance.
- Légère revalorisation pour les moyens de levage collectifs mis en place et entretenus par le SMPBA (10€/an)
- Coût de l'inscription/ renouvellement sur liste d'attente établie sur 3 ans (souci remonté par la trésorerie)
- Suggestion de limiter les navires de plaisance devant AOT terrestre pour les demandes initiales avant 2020. Eviter les demandes d'AOT terrestres sans projet mais juste pour la place de bateau.
- Frais de déplacement d'un navire et mise en sécurité par le SMPBA (Exemple de la tempête de juin 2019) à revaloriser.

IV. Travaux et programmation

Les travaux terminés Quais Cassy (7 mois de travaux) :

- Linéaire cumulé de 264m d'enrochements.
- L'installation de crosses et d'échelles au port ostréicole.
- L'aménagement d'agréments sur une largeur comprise entre 4.00 m et 8.50 m.
- Le cheminement piéton en béton désactivé de 2.50 m de largeur.
- L'éclairage public avec 10 mats de 5 mètres.
- Un muret de 35 m en béton armé servant à la retenue de la voirie venant de la rue du port.
- La plantation de 13 arbres d'essence locale (Tamaris) et engazonnement rustique de 640 m2.
- Lot 1 (Infrastructures) groupement Fayat/Buesa pour un montant final de 923 291.84 €HT
- Lot 2 (VRD et Aménagements) Entreprise Fayat pour un montant final de 169 371 €HT

Les travaux en cours :

- Pour l'entretien et la maintenance 53 demandes ont été faites et 34 ont été réalisées pour un cout de 30k€.
- L'entretien de la station de carburant.
- L'entretien des ouvrages de protection portuaires.
- L'entretien et la sécurisation des pontons (D fait, A et C à venir)
- Le remplacement des rouleaux des passerelles de Cassy en A, B, C, et D,
- La modification de la distribution électrique à Fontainevieille.
- La modification du stationnement sur le Vieux Port.
- L'entretien et l'élagage des espaces verts.
- L'installation de crosses et d'échelles pour les AOT pro et les linéaires publics.
- L'entretien des corps morts.

Les travaux à venir

- Les sanitaires de Fontainevieille.
- Une réunion de présentation du projet a eu lieu le 19 septembre 2019.
- Ce projet est en attente de l'avis des Architectes des Bâtiments de France consulté pour la dépose du Permis de Construire.
- L'objectif est une livraison en 2020.
- Suite de l'aménagement routier du parking de Cassy.
- La sécurisation du Club Nautique Taussat Cassy. La 1^{ère} tranche de mise aux normes et de sécurisation (80k€).

V. Dragage et balisage

- La Bathymétrie du chenal de Fontaine vieille est réalisée.
- La Bathymétrie du port de Cassy est programmée avec comme objectif le dragage du port en 2020.
- Le balisage identitaire sera repris avant la fin de l'année.
- -M. Cyril CLEMENT précise que le dragage est une priorité après celui d'Andernos et que la commande est passée vers le SIBA.
- -Le balisage de Cassy sera effectué par le SIBA (technique de lançage hydraulique avec motopompe).
- -La capacité de stockage à terre est de 8000m3 bassin de stockage (sédiments).
- -Le séchage des vases va permettre la fréquence de remplissage.
- -Le traitement et la valorisation des sédiments → utilisation en remblai sur les ports (travaux portuaire à la Molle).
- -M. Jean TOUZEAU indique que le SMPBA est en cohérence sur les questions fondamentales des dragages et du traitement des sédiments. C'est une approche collective puisque La Molle est un site du Département.

VI. Questions diverses

- Les usagers souhaiteraient avoir accès à l'électricité sur les ports.
 M. Cyril CLEMENT précise qu'une mise en place progressive sera effectué sur les ports
- Question sur les Autorisations d'Occupation Temporaire.
 Concernant les AOT il indique que l'AOT pour les ostréiculteurs est de 10 ans et que pour les associations elle est de 1 an renouvelable. Une vigilance sur les associations est nécessaire.
 De fait l'abrogation d'une AOT est très rare.
- Poubelle Cassy Vieux port ?
 La solution serait devant la traque D
- Le parking
 Bateaux associatifs concernent 10 personnes mais sur le parking 20 voitures... Problème de stationnement.
- Cale petit entretien à Fontainevieille ? En projet.
- Entretien de l'ouvrage portuaire pied de cale ?
 Prévu cet hiver.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean TOUZEAU remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges, et lève la séance à 10h55 et invite tous les participants à venir à l'inauguration du Port de Cassy.

Le Président du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon

Jean TOWZEAU

5